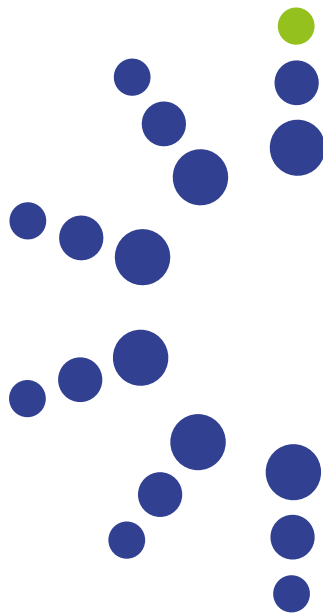


AU SERVICE DES COMMUNES ET EPCI

MUTUALISER LES ÉNERGIES ET LES IDÉES

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a pour missions de :

- Mutualiser les services et les compétences,
- Soutenir des projets répondant aux enjeux collectifs,
- Construire un territoire plus attractif, solidaire et durable.





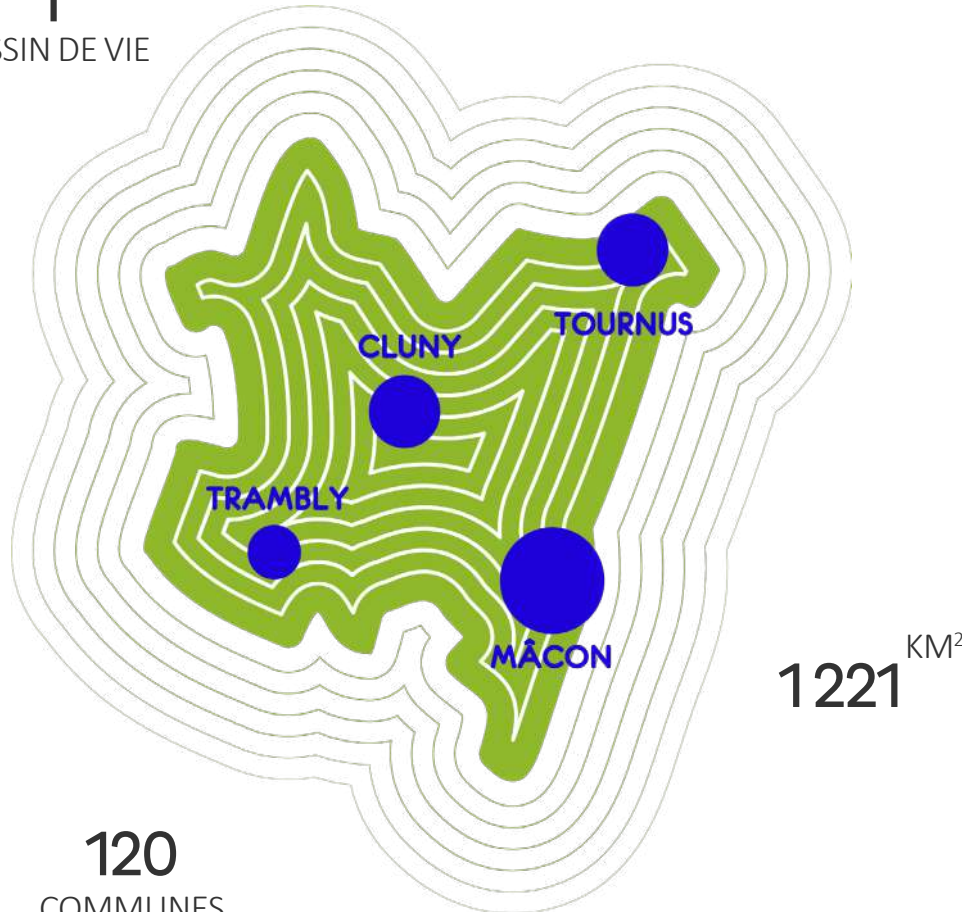
● ● ● SOMMAIRE ● ● ●

1. TERRITOIRE ET MISSIONS
2. GOUVERNANCE ET INSTANCES
3. BUDGET 2025
4. TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025
5. SCOT
6. POLITIQUES CONTRACTUELLES
7. PROGRAMME LEADER
8. RÉNOVATION DE L'HABITAT
9. USAGES DU NUMÉRIQUE
10. SANTÉ
11. L'ÉQUIPE DU PETR

TERRITOIRE ET MISSIONS

1
BASSIN DE VIE

118 000
HABITANTS



1221
KM²

120
COMMUNES

PETR : UN OUTIL AU SERVICE DES COMMUNES ET DES EPCI

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne regroupe quatre EPCI :

- Mâconnais-Beujolais Agglomération
- Communauté de communes du Mâconnais-Tournegeois
- Communauté de communes du Clunisois
- Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier

Il coordonne et porte **un projet de territoire commun**, en **mutualisant compétences et ressources** au service des communes et EPCI.



ACCOMPAGNEMENT ET MISSIONS

Le PETR soutient les collectivités dans :

- La conception et la réalisation de leurs projets
- La recherche et la mobilisation de financements
- La mise en œuvre de politiques publiques locales

Il intervient particulièrement dans **l'aménagement du territoire, la santé, la rénovation de l'habitat et le numérique.**



Représentés par **l'ANPP**, les PETR et les Pays couvrent **près de 80 % du territoire national**, preuve de leur rôle central pour le développement des territoires.

●●● GOUVERNANCE & INSTANCES

PRÉSIDENT

Le président **dirige les instances et préside les décisions stratégiques**. Il représente le PETR Mâconnais Sud Bourgogne auprès des partenaires institutionnels et veille à la mise en œuvre du projet de territoire partagé par les intercommunalités membres.

Présidente : Christine Robin

COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical constitue **l'organe délibérant**. Il est composé de **80 délégués**, répartis selon le poids démographique des EPCI membres :

- Mâconnais-Beaujolais Agglomération : 40 délégués
- Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois : 17 délégués
- Communauté de communes du Clunisois : 15 délégués
- Communauté de communes Saint Cyr Mère Boëtier : 8 délégués

BUREAU SYNDICAL

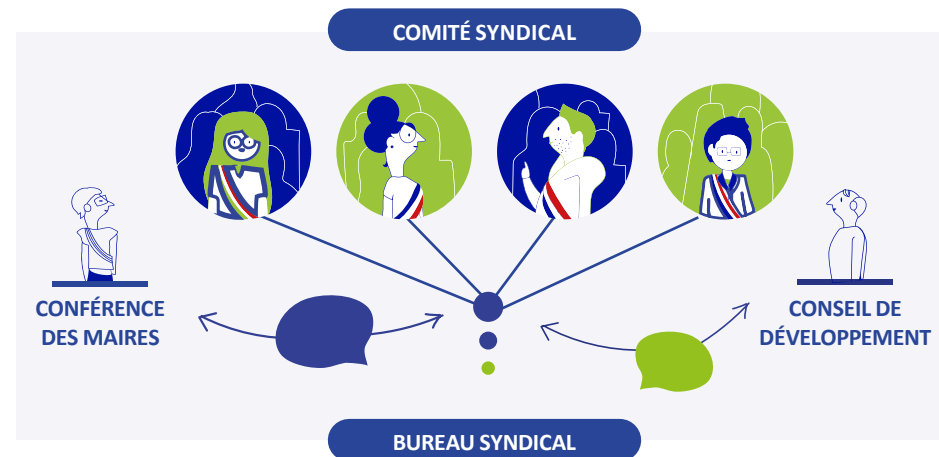
Le Bureau est une **instance exécutive collégiale**, composée de la Présidente et de **15 vice-présidents** élus par le Comité syndical. Il pilote les projets et assure leur suivi.

Présidente : Christine Robin

Vice-présidents :

- Bertrand Veau, 1^{er} vice-président
- Jean-François Farenc, 2^e vice-président
- Rémy Martinot, 3^e vice-président
- Gérard Colon, 4^e vice-président
- Hervé Carreau, 5^e vice-président
- Dominique Deynoux, 6^e vice-président
- Christophe Ravot, 7^e vice-président
- Élisabeth Lemonon, 8^e vice-présidente*
- Géraldine Auray, 9^e vice-présidente
- Claude Cannet, 10^e vice-présidente
- Patricia Clément, 11^e vice-présidente
- Marie Fauvet, 12^e vice-présidente*
- Hervé Reynaud, 13^e vice-président
- Yves Dupuis, 14^e vice-président
- Dominique Jobard, 15^e vice-président

* Démission en cours d'année 2025



CONFÉRENCE DES MAIRES

Composée **des maires du territoire et des membres du Comité syndical**, elle est une **instance d'information et de consultation**.

Elle intervient lors de :

- l'élaboration, modification et révision **du projet de territoire**
- les échanges sur les orientations stratégiques et politiques locales

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement est une **instance participative et consultative**, qui apporte une **expertise citoyenne** dans la définition des politiques locales.

Membres : bénévoles issus de la **société civile** (économie, social, culture, éducation, environnement, associations), désignés par le PETR pour leurs compétences et pour garantir la représentativité des territoires.

Président : Robert Martin

Missions principales :

- prendre connaissance du **Projet de territoire**
- donner un **avis sur le SCoT** et les orientations stratégiques
- depuis 2023, émettre un avis sur les **projets à subventionner** dans le cadre de la Convention « Territoires En Action » (TEA)
- apporter une **vision globale et transversale** des enjeux du territoire pour alimenter les décisions des élus



DÉCISIONS DES INSTANCES EN 2025

Comité syndical

08 avril

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 10 décembre 2024
- Élection d'un nouveau vice-président
- Demande de subvention LEADER 23-27
- Engagement pour le renouvellement du CLS
- Contrat d'assurance des risques statutaires 2026-2029
- Validation du projet structurant 2025

17 juin

- Approbation du SCoT et des comptes 2024
- Affectation des résultats budgétaires 2024
- Vote du budget supplémentaire 2025
- Subventions pour postes de conseillers en rénovation de l'habitat
- Appel à projet régional pour animation territoriale
- Réorientation du projet structurant territorial 2023

21 octobre

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 17 juin 2025
- Décision modificative n°1
- Rapport d'orientation budgétaire
- Contrat de mobilité et ouverture d'une ligne de trésorerie
- Vœu relatif à la délimitation du Massif Central

15 décembre

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 21 octobre 2025
- Contribution financière des EPCI pour 2026
- Budget primitif 2026
- Demandes de subventions TEA, ARS et Région pour animation et logement stagiaires
- Mise à disposition du Lab'71
- Assurance statutaire
- Projet structurant 2026

Bureau syndical

En 2025, le Bureau syndical a assuré le pilotage exécutif des projets du PETR. Ses principales missions ont été :

- Superviser la mise en œuvre des projets structurants
- Suivre les budgets et subventions
- Coordonner les actions avec les partenaires institutionnels et les EPCI
- Préparer et suivre les décisions du Comité syndical

Le Bureau se réunit régulièrement afin de garantir **un suivi opérationnel constant et d'assurer la continuité des actions sur le territoire.**

Réunions : 11 mars, 3 juin, 30 septembre, 13 novembre

Conférence des maires

En 2025, la Conférence a permis d'assurer la **cohérence et la légitimité des décisions** prises par le PETR en informant l'ensemble des maires du territoire de nos activités.

Réunion : 21 janvier

Conseil de développement

En 2025, la réunion du Conseil de développement s'est articulée autour de l'ordre du jour suivant :

- rappel sur le **projet de territoire** et la **stratégie TEA** "Territoires En Action" du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- état d'avancement du programme
- revue des projets

Ces échanges ont permis d'alimenter la réflexion collective et de formuler des avis sur les projets présentés.

Réunion : 11 mars



BUDGET 2025

Les ressources financières du PETR Mâconnais Sud Bourgogne reposent sur :

- Les cotisations des quatre EPCI membres (**5 € par habitant**)
- Les financements contractualisés avec les partenaires institutionnels :
 - Union européenne
 - État, dont ARS Bourgogne Franche-Comté et l'Agence nationale de l'habitat
 - Région Bourgogne Franche-Comté
 - Département de Saône-et-Loire

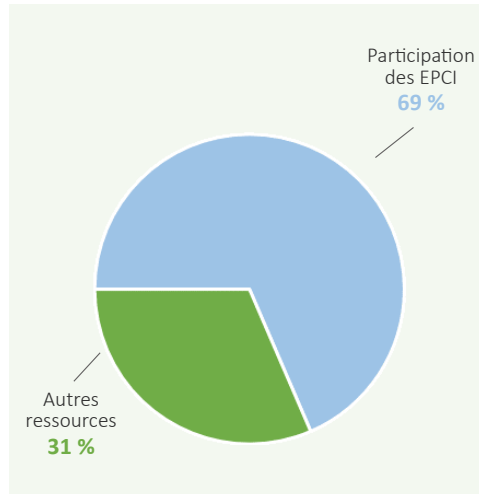
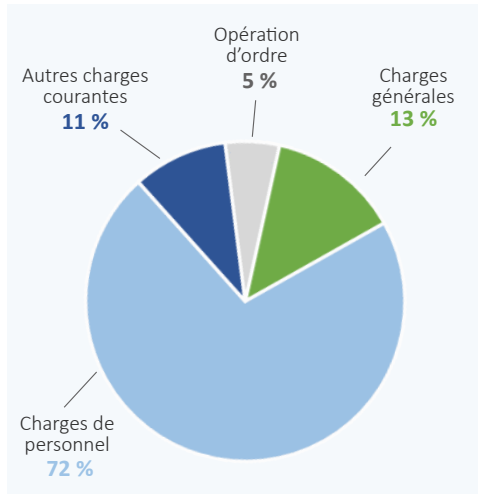
Ces financements sont fléchés sur des projets structurants répondant aux enjeux collectifs identifiés dans la stratégie du PETR, et permettent de soutenir l'ingénierie territoriale ainsi que les actions dans les domaines de l'aménagement, de la santé, de l'habitat et du numérique.

Fonctionnement

Prévisionnel : **881 608 €**

• Dépenses : **805 592 €**

• Recettes : **847 791 €**



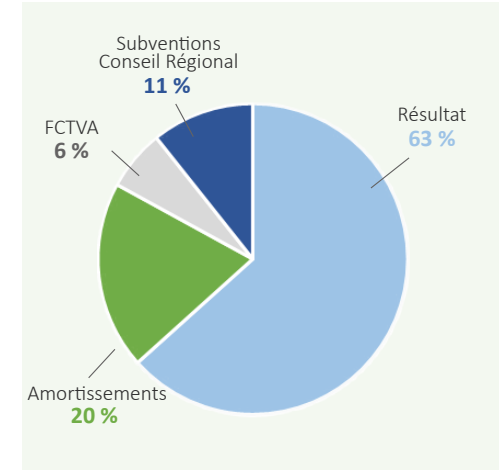
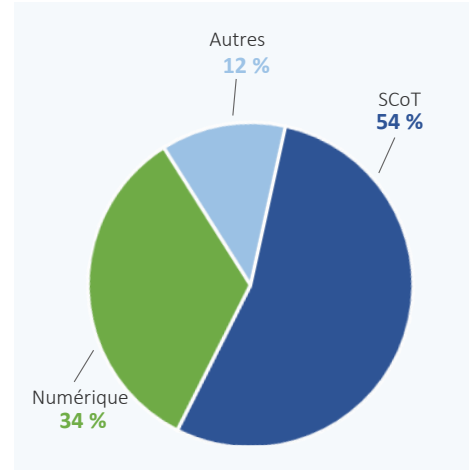
- Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de charges de personnel, qui s'élèvent à 72 % des dépenses.
- Les recettes de fonctionnement reposent majoritairement sur la participation des EPCI, qui représente 69 % des ressources. Cette répartition traduit le rôle central de la contribution des intercommunalités dans le financement des actions du PETR.

Investissement

Prévisionnel : **218 716 €**

• Dépenses : **82 554 €**

• Recettes : **224 688 €**



Subventions

135 000 €

ÉTAT

- Ministère de la Transition écologique SCoT : 40 000 €
- ARS : 33 800 €
- ANAH : 61 700 €

82 200 €

RÉGION BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

5 000 €

DÉPARTEMENT 71



●●● TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

UNE ANNÉE STRUCTURANTE POUR LE TERRITOIRE

En 2025, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne poursuit son engagement au service des communes et des intercommunalités, en conjuguant actions de proximité et projets structurants. Cette année a été marquée par trois avancées majeures qui renforcent l'aménagement du territoire, la santé publique et l'innovation numérique.

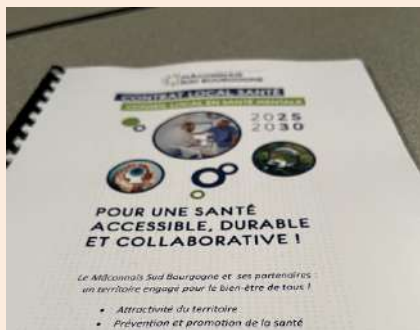
APPROBATION DU SCOT MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

L'approbation définitive du SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne est intervenue lors de la réunion du Comité syndical du 17 juin 2025, marquant une **étape majeure pour l'aménagement et le développement du territoire.**



UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2025-2030

L'année 2025 est marquée par la signature d'un nouveau contrat local de santé pour la période 2025-2030, destiné à **renforcer la coordination** des acteurs, à **réduire les inégalités** de santé et à **améliorer les parcours de santé et de vie** des habitants du territoire.



FINALISATION DU PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT ET DURABLE (TID)

En 2025, le **projet TID 2021**, soutenu par la **Région Bourgogne Franche-Comté**, a renforcé l'innovation et la coopération entre collectivités grâce à un **module de gestion bâtiminaire développé** avec le SYDESL et un **espace de collaboration intercommunal.**



En 2025, le PETR a également poursuivi ses missions de proximité à travers :

- l'organisation de permanences France Rénov' sur l'ensemble du territoire,
- l'animation de réseaux d'acteurs locaux,
- l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets,
- la coordination des partenaires institutionnels à l'échelle du territoire.

Les actions présentées dans les pages suivantes illustrent l'engagement du PETR au service des communes et des intercommunalités du territoire.



Le SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne, **approuvé et exécutoire depuis le 25 août 2025**, constitue un cadre de référence pour l'aménagement du territoire. Il s'impose aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU(i), cartes communales) ainsi qu'aux documents comme le PLH ou les ZAC, via un rapport de compatibilité.

Le **PETR accompagne les communes et EPCI** en proposant une méthode pour vérifier la compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT.

ZOOM

En 2025, Charlène et Lucette ont **élaboré un document pédagogique à destination des élus** pour faciliter la réflexion sur la compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT.

Le document explique la notion de compatibilité, les délais de mise en œuvre et présente **les principales questions à étudier**, en priorité la démographie, l'aménagement de logements et la consommation d'espace.

Son contenu est **simple et accessible**, avec des aides graphiques et des références juridiques précises issues du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). **Il sert de base de discussion** entre le PETR et les élus, dans un rôle de conseil, pour évaluer la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.



CHIFFRES CLÉS 2025

- **Approbation du SCoT : 17 juin 2025**
 - 73 voix pour / 1 voix contre sur 79 délégués
- **Documents d'urbanisme sur le territoire : 54**
 - 3 PLUi
 - 37 PLU
 - 14 cartes communales
- **Accompagnement par le PETR**
 - Une vingtaine de communes et EPCI a déjà sollicité un appui
 - Environ 1 document sur 2 a déjà fait l'objet d'une étude de compatibilité

PERSPECTIVES 2026

Le **PETR continuera d'accompagner les communes et EPCI** pour l'étude de compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT, contribuera à l'élaboration du PLH de Mâconnais Beaujolais Agglomération, et interviendra comme partenaire public associé dans les procédures d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU d'Azé, Solutré-Pouilly et Vergisson, carte communale de Bray).

Une attention particulière sera portée à la **communication et à la pédagogie pour garantir que le SCoT soit connu et compris par tous les élus**, dans le contexte du renouvellement municipal.

●●● POLITIQUES CONTRACTUELLES

La mission **Politiques contractuelles** anime les politiques publiques portées par l'Union européenne, l'État, la Région et les autres collectivités. Elle accompagne les porteurs de projets dans la construction de leurs démarches et dans leur recherche de financements.

Elle porte notamment le contrat **Territoires En Action** avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, afin de **soutenir des projets** structurants et exemplaires **grâce à un accompagnement renforcé intégrant les écoconditions**.



Le programme **Territoires En Action** permet d'accompagner des **projets structurants** sur le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne, en intégrant six thématiques prioritaires : sobriété foncière, eau, biodiversité, énergie, déchets et mobilité. Les initiatives menées ont généré des résultats concrets, favorisant à la fois la transition énergétique, le développement de la mobilité douce et la préservation de l'environnement.

ÉNERGIE & BÂTIMENTS

- **4 constructions neuves atteignent** le niveau **E3 BEPOS**, c'est-à-dire des bâtiments à énergie positive qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment sur l'année.
- **2 rénovations** énergétiques de niveau **BBC** (Bâtiment Basse Consommation) ce qui correspond à **une réduction d'environ 40 % de leur consommation d'énergie** primaire par rapport à la référence conventionnelle.

MOBILITÉ DOUCE

- **76 km de voies cyclables sécurisées**, dont 5 km en site propre et 71 km en jalonnement, favorisant la mobilité alternative et la sécurité des cyclistes.
- **63 sites équipés de stationnements vélo** (arceaux et abris sécurisés) pour encourager l'usage quotidien du vélo.

BIODIVERSITÉ & GESTION DES EAUX PLUVIALES

- **6 300 m² de sols désimperméabilisés** pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie.
- **4 000 m² végétalisés**, contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur et au maintien de la biodiversité.



CHIFFRES CLÉS 2025

99,3 % de l'enveloppe régionale engagée sur les projets, soit près de **4 M€** fin 2025

2 354 979 € pour l'adaptation au changement climatique

- 3 projets d'aménagement d'espaces publics
- 2 projets de rénovation de gymnases

850 000 € pour la création de nouveaux services à la population

- 5 constructions d'équipements publics

327 918 € pour une Maison de Santé

400 000 € pour la mobilité alternative à la voiture individuelle

- 5 projets d'aménagement d'itinéraires cyclables et d'équipements

PERSPECTIVES 2026

Le PETR **mettra en œuvre la période TEA 2026-2028** dès que les modalités seront fixées par la Région. Les nouveaux élus seront informés de l'offre d'accompagnement et de l'avancement des principaux programmes (LEADER et TEA).

Le **réseau local des techniciens** des EPCI et des communes sera **relancé** pour favoriser la coordination, et une réflexion sera **amorcée sur l'évaluation des politiques contractuelles** afin d'en renforcer l'impact sur le territoire.

PROGRAMME LEADER

Depuis 2023, et pour la deuxième fois, le PETR porte le programme européen LEADER, visant à soutenir le développement des territoires ruraux en finançant des projets et actions locales.

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de 1 554 059 € pour soutenir :

- l'aménagement d'espaces publics et la réhabilitation de bâtiments publics,
- le développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs et l'aménagement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs,
- la valorisation et la promotion de notre patrimoine et d'aménagement d'itinéraires touristiques,
- les moyens d'ingénierie dédiés à la gestion et l'animation du programme.



CLÔTURE DES AUDITIONS DES PORTEURS DE PROJET PAR LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

En 2025, le Comité de programmation a achevé les auditions des porteurs de projet. Quatre projets, portés par le LabEcoSo, l'Association des offices de tourisme du Sud Bourgogne ainsi que par les communes d'Igé et de Saint-Amour-Bellevue, ont été présentés aux membres.

À l'issue des auditions, les quatre projets ont reçu un avis d'opportunité favorable et peuvent désormais constituer leur dossier de demande de subvention LEADER.

PARTICIPATION AU CONGRÈS NATIONAL LEADER FRANCE

Les 6 et 7 octobre 2025, le GAL Mâconnais Sud Bourgogne était représenté à Bourg-en-Bresse par Cyrielle Dupont-Sogno.

Au programme : ateliers techniques sur l'évaluation LEADER, l'anticipation des contrôles et l'animation de Comités de programmation, ainsi que visites de projets financés par la précédente programmation.

Cet événement a permis de renforcer les échanges avec les autres GAL de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'avec techniciens et élus de toute la France métropolitaine et des DOM-COM.



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CHIFFRES CLÉS 2025

En 2025, le **programme LEADER a soutenu 15 projets** portés par des acteurs publics, privés ou associatifs :

- 4 aménagements de centre-bourg,
- 3 réhabilitations de bâtiments publics créant 17 logements à loyer modéré,
- 2 projets culturels,
- 5 projets touristiques, dont 3 liés à l'aménagement d'itinéraires.

Ces projets **mobilisent 1 357 744 €** de fonds européens.

Le programme contribue également au soutien à l'ingénierie du PETR, avec **99 984 €** attribués depuis 2023.

PERSPECTIVES 2026

Le PETR **poursuivra l'accompagnement des porteurs de projets au niveau administratif, financier et technique**, en engageant les premières demandes de subvention et en renforçant la veille sur les dispositifs et sources de financement existants.

Les premières demandes de subvention LEADER seront soumises au vote du Comité de programmation après instruction de la Région.

Depuis 2016, le PETR propose un service de rénovation énergétique. Un contrat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du programme Effilogis Maison Individuelle, a été signé en 2021.

Les missions ont évolué pour répondre au **Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)** via le **Pacte Territorial France Rénov'**.

Depuis janvier 2025, le **service France Rénov'** répond à **toutes les demandes concernant l'habitat, et non plus uniquement à la rénovation énergétique** des maisons individuelles. Le financement est assuré par l'État via l'ANAH, avec un soutien complémentaire de la Région pour cette première année.

ZOOM

Le service **France Rénov'** s'adresse aux habitants des trois Communautés de communes et de Mâconnais Beaujolais Agglomération. Les demandes sont prises en charge par Lucette Faivre (principalement sur le Clunisois) et Brice Jacob (principalement St Cyr Mère Boëtier, Mâconnais-Tournugeois et MBA).

Les conseillers répondent aux questions simples par téléphone ou email (lun-ven, 14h-17h) et proposent des entretiens sur rendez-vous dans **10 lieux de permanence** répartis sur le territoire. Depuis septembre 2025, la permanence de Mâcon est remplacée par Charnay-lès-Mâcon et Sancé.

En 2025, l'activité a connu une baisse liée à la **suspension de la plateforme « MaPrimeRénov' »** du 15 mai au 30 septembre, illustrant l'impact direct des dispositifs nationaux sur la dynamique locale des projets.

Pour répondre à l'évolution des besoins, **l'équipe a renforcé ses compétences sur l'adaptation du logement**, la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation en copropriété, en complément de la rénovation énergétique.



CHIFFRES CLÉS 2025

1 152 sollicitations, soit une **baisse de 33 %** par rapport à 2024.

Les canaux utilisés sont les suivants :

- Téléphone : 491
- Rendez-vous en permanence : 379
- Emails : 215

50 créneaux mensuels de permanences, répartis par territoire :

- MBA : 19 créneaux
- CCC : 21 créneaux
- CCSCMB : 5 créneaux
- CCMT : 5 créneaux

Avec un **taux de remplissage de 68 %**, les permanences ont été largement utilisées malgré la diminution globale des contacts.

PERSPECTIVES 2026

Le service France Rénov' **poursuivra l'accompagnement des habitants en intégrant pleinement les nouvelles thématiques du Pacte Territorial : adaptation du logement pour le maintien à domicile, lutte contre l'habitat indigne et rénovation des copropriétés.**

Le **partenariat avec les Espaces France Services sera maintenu** afin de renforcer l'information des ménages et la visibilité du guichet France Rénov'.

Dans le cadre du **Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)**, le PETR développe une **dynamique territoriale** visant à informer et mobiliser les ménages et les professionnels en **amont de leurs projets de rénovation**.

En 2025, de nombreuses actions ont été menées : **deux salons de l'habitat à Mâcon**, une **animation en partenariat avec Leroy Merlin**, la participation à plusieurs événements locaux (bus Marguerite, festival de solutions écologiques, journée de la transition écologique, visites de maisons rénovées), ainsi que des réunions préparatoires au forum 2026.



GROUPEMENTS D'ARTISANS (DÉMARCHE DORÉMI)

Le PETR finance la formation de **groupements d'artisans locaux** afin de favoriser des rénovations globales et performantes, avec un **objectif d'atteinte du niveau BBC** lorsque cela est possible.

Depuis 2023, le **territoire** est **engagé** dans la démarche portée par **Dorémi** visant à former des entreprises à une approche collective et coordonnée de la rénovation. À ce titre, 4 entreprises ont été formées en 2023, puis 7 en 2024, soit **11 entreprises** au total. Cette montée en compétences permet aujourd'hui de disposer de **3 à 4 groupements d'artisans opérationnels**, selon les configurations, en capacité de prendre en charge des projets de rénovation globale.

En 2025, **plusieurs projets ont pu être orientés vers la démarche Dorémi** et pris en charge par les groupements d'artisans déjà formés, garantissant la continuité de la dynamique engagée sur le territoire.

L'accompagnement des ménages s'est structuré autour d'un parcours progressif, depuis la qualification du projet jusqu'à la contractualisation et au suivi :

- 14 préqualifications (entretien avec Dorémi après orientation par l'Espace Conseil France Rénov'),
- 7 visites à domicile réalisées par le conseiller technique Dorémi,
- 7 états des lieux architecturaux et techniques, réalisés par les groupements d'artisans formés,
- 8 remises d'offres globales, avec présentation coordonnée des devis aux ménages,
- 7 projets déposés ou signés par les groupements d'artisans,
- 20 heures d'accompagnement assurées après la remise d'offre.



CHIFFRES CLÉS 2025

568 personnes sensibilisées lors de **15 animations** organisées ou co-animées par le PETR.

Dont plus de **350 personnes** rencontrées au salon de l'habitat de Mâcon.

Répartition des animations :

- **6** animations à destination des **professionnels**,
- **4** animations à destination des **élus du territoire**,
- **6** animations à destination des **particuliers**.

Ces actions participent à la diffusion de l'information et à la mobilisation des acteurs locaux autour des projets de rénovation de l'habitat.

PERSPECTIVES 2026

En 2025, le PETR a **préparé le Forum de la Rénovation Énergétique 2026**, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire.

Les actions d'animation se poursuivront, avec la **mobilisation des groupements d'artisans Dorémi** pour accompagner les projets de rénovation globale et performante.

Les **partenariats bancaires seront consolidés** (notamment en renforçant la charte avec le Crédit Agricole) et de nouvelles collaborations financières seront recherchées pour soutenir habitants et collectivités.

●●● USAGES DU NUMÉRIQUE

La mission **Numérique** vise à développer les usages du numérique pour tous, en répondant aux besoins du territoire et en appliquant la politique régionale de soutien à l'évolution des pratiques numériques. Lancée en 2018, elle accompagne les collectivités et associations dans **l'accès au numérique des usagers, la gestion de projets et la prise en main des systèmes d'information.**



Des ateliers de sensibilisation au numérique responsable ont été proposés aux élus et agents territoriaux pour **mieux comprendre les enjeux et échanger sur les usages.** Les sessions, organisées à la demande (1h30 à 2h), abordent :

- état des lieux : enjeux, data centers, intelligence artificielle et chiffres clés,
- leviers d'action : bonnes pratiques et astuces pour un usage plus vertueux,
- mise en pratique : quizz ludique et échanges avec les participants.

Ces ateliers permettent d'accompagner les collectivités dans une utilisation **plus écologique et responsable du numérique.**

FAITS MARQUANTS 2025

En 2025, la **mission a accompagné les communes et EPCI**, notamment la communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois (CCMT) et la Communauté de communes Saint Cyr Mère-Boëtier (CCSCMB), dans l'ingénierie de projets : analyse de l'existant, conception, rédaction d'appels d'offres et conduite du changement. Le projet mt'data de la CCMT est désormais opérationnel, avec un accompagnement du PETR pour sa formation et son appropriation. Côté CCSCMB, **des ateliers et formations ont été organisés pour les élus et agents** sur des outils numériques utiles au quotidien (gestion des interventions, réservation de salles, espaces collaboratifs).

Des ateliers à destination des usagers, appelés Cafés Informatiques Solidaires, ont été proposés à la Communauté de communes du Clunisois (CCC) pour accompagner les habitants dans l'usage des outils et équipements numériques, avec ou sans matériel. Des ateliers thématiques sur la cybersécurité, le numérique responsable et les enjeux de la donnée ont également été menés à destination des élus et agents.

Enfin, le PETR a **poursuivi ses actions auprès du réseau ÉtabliR**, animant des temps d'échanges et des animations régulières dans les tiers-lieux du territoire.



CHIFFRES CLÉS 2025

- **+ 30 ateliers de sensibilisation** tout public
- **12 tiers-lieux animés** dans le réseau ÉtabliR
- **3 projets accompagnés** avec plus de 60 séances de travail
- **1 projet TID** (Territoire Intelligent et Durable) **finalisé**

Ces indicateurs montrent **l'engagement du PETR pour développer les usages numériques et renforcer les compétences des élus, agents et habitants du territoire.**

PERSPECTIVES 2026

La mission numérique poursuivra **ses actions de sensibilisation** avec les Cafés Informatiques Solidaires et des **ateliers sur le numérique responsable, la cybersécurité et l'intelligence artificielle.**

Au second semestre, **une nouvelle feuille de route sera élaborée.** Elle reposera sur un diagnostic des actions 2019-2025 et un recueil des besoins pour fixer des objectifs et un plan d'actions adaptés au territoire. Ces travaux permettront de poser un cadre stratégique clair, en cohérence avec les évolutions du territoire et les besoins émergents. **Deux thématiques resteront au cœur de la réflexion : le numérique responsable et la donnée, incluant la sécurité et l'intelligence artificielle.**

La mission **Santé**, financée par l'ARS et la Région Bourgogne Franche-Comté, a **pour objectif le pilotage et l'animation du Contrat Local de Santé (CLS), visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.**

Le CLS, outil de déclinaison du Plan Régional de Santé, favorise **une approche globale et collaborative**, en rapprochant les mondes médical, social et médico-social. Il mobilise collectivités, associations, professionnels de santé, institutions et usagers pour répondre aux besoins spécifiques du territoire.



ZOOM



SECOND CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2025-2030

Depuis 10 ans, le PETR du Mâconnais Sud Bourgogne porte le CLS aux côtés de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Avec ce **second contrat**, le territoire est pleinement reconnu comme **réfèrent en politique locale de santé.**

Le CLS 2025-2030 s'articule autour de 4 enjeux majeurs :

- **Pour la santé des habitants** : renforcer l'offre locale de soins et développer la prévention, pour un accompagnement adapté à chacun.
- **Pour une meilleure santé mentale** : le Conseil Local en Santé Mentale poursuit son rôle structurant pour coordonner prévention, soutien et soins.
- **Pour une santé durable** : déploiement de la démarche « une seule santé », intégrant santé humaine, animale et environnementale dans les projets d'aménagement.
- **Interconnaissance et réseaux** : coopération, partenariats et partage des compétences pour construire collectivement le CLS.



CHIFFRES CLÉS 2025

- **Signature du second CLS 2025-2030**
- **9 partenaires signataires**
- **2 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé effectives (CPTS)**
- **221 étudiants** en médecine **logés**, bilan du CLS 2018-2025
- **6 Jeudis de la Santé** rassemblant **200 professionnels**
- **100 participants** à l'assemblée plénière du 26 novembre 2025
- **15 réseaux actifs** participant au CLS

PERSPECTIVES 2026

L'approche « **une seule santé** » considère la **santé humaine comme indissociable de celle des animaux, des plantes et des écosystèmes.**

Dans le cadre d'une démarche régionale, elle **enrichira les diagnostics et actions concrètes** : biodiversité, qualité des sols, bien-être animal, continuités écologiques... Chaque projet d'aménagement sera ainsi une opportunité de co-bénéfices pour l'ensemble du vivant.

Cette approche **constituera un levier pour des politiques publiques plus durables, responsables et efficaces**, et tous les territoires, urbains comme ruraux, pourront s'en saisir.

••● L'ÉQUIPE DU PETR ●••

DIRECTION

Benoit LANGARD

Directeur et en charge du SCoT
blangard@maconnais-sud-bourgogne.fr - 06 95 70 01 42

AFFAIRES GÉNÉRALES

Véronique BONNET-GRILLET

Gestionnaire administrative, instances et financière
contact@maconnais-sud-bourgogne.fr - 03 85 20 91 10

Alice COILLARD

Gestionnaire administrative, ressources humaines et communication
acoillard@maconnais-sud-bourgogne.fr - 03 85 20 91 10

INGÉNIERIE DE PROJET

Francky SABOT

Chargé de mission Politiques contractuelles et ingénierie financière
fsabot@maconnais-sud-bourgogne.fr - 06 43 98 22 44

Cyrielle DUPONT-SOGNO

Chargée de mission LEADER
leader@maconnais-sud-bourgogne.fr - 06 79 11 07 60

Charlène DOILLON

Chargée de mission urbanisme durable et adaptation au changement climatique
cdoillon@maconnais-sud-bourgogne.fr - 06 85 32 75 65

SANTÉ

Barbara PLASSARD

Chargée de mission Santé
bplassard@maconnais-sud-bourgogne.fr - 07 88 28 00 36

USAGE DU NUMÉRIQUE

Aurèle CORDIER

Chargée de mission Numérique
acordier@maconnais-sud-bourgogne.fr - 07 88 28 02 90

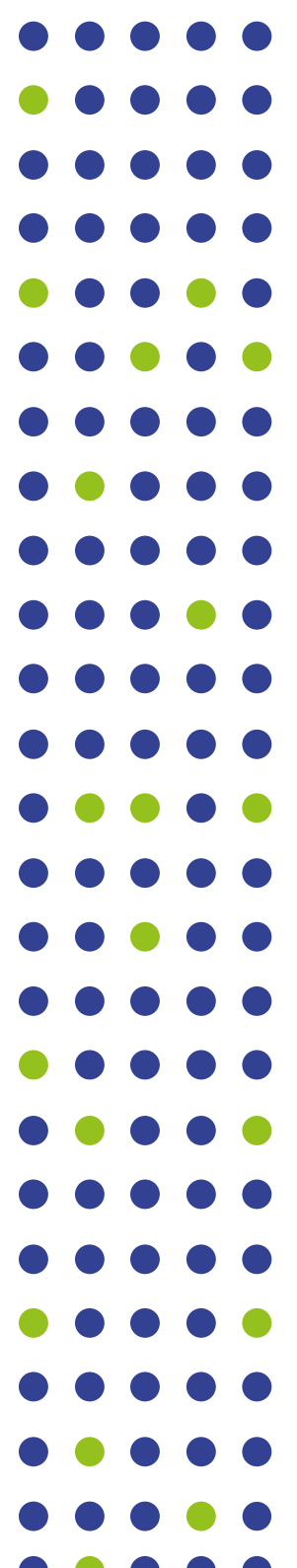
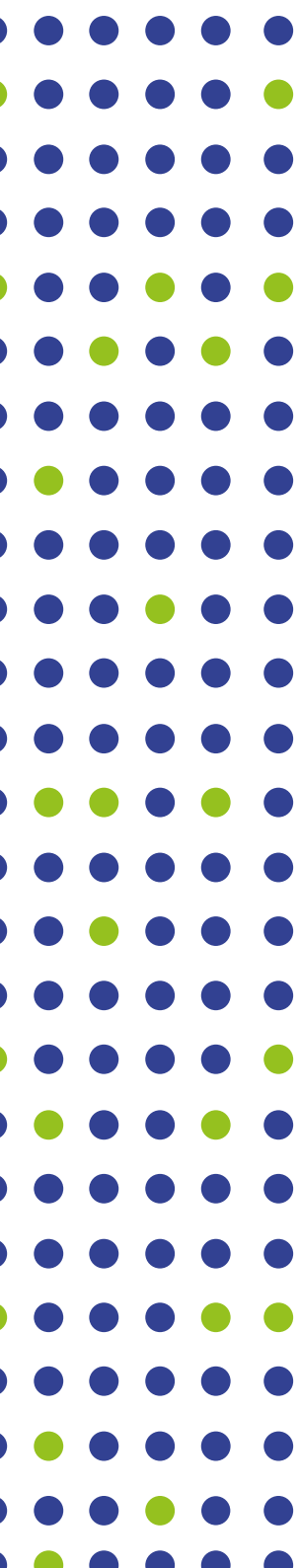
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Quentin LE COINT

Animateur rénovation énergétique
qlecoint@maconnais-sud-bourgogne.fr - 07 68 34 70 23

Brice JACOB / Lucette FAIVRE

Conseillers en rénovation énergétique
renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr - 03 85 21 05 41



L'année 2025 a confirmé le rôle du PETR Mâconnais Sud Bourgogne comme outil de coopération au service des communes et des intercommunalités.

Grâce à l'implication des élus, des partenaires institutionnels et de l'équipe du PETR, de nombreux projets structurants ont pu être engagés ou finalisés.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de ces actions, avec la volonté de renforcer l'accompagnement des collectivités et de répondre aux enjeux de transition écologique, d'accès aux services et d'attractivité du territoire.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne
Espace de la Verchère - 367, Chemin de la Verchère - 71850 Charnay-Lès-Mâcon
Tél : 03 85 20 91 10 - contact@maconnais-sud-bourgogne.fr
www.maconnais-sud-bourgogne.fr